



VERSAILLES

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2025 à 19h00.

Salle du Conseil municipal de Versailles

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

1. Le compte-rendu sommaire des décisions du Maire, prises par délégation du Conseil municipal (art. L.2122-22 du CGCT) a été rapporté (cf. annexe);
2. Le procès-verbal de la précédente séance a été adopté ;
3. Le Conseil municipal a adopté, par voie de délibération, les points suivants :

D.2025.09.46

Bâtiment d'exploitation pour la gestion des espaces publics du quartier de Gally de Versailles.

Acquisition par la Ville d'une partie de la parcelle AH109 située rue du Docteur Vaillant sur la commune de Saint-Cyr-l'Ecole, auprès de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

- 1) d'approuver l'acquisition par la ville de Versailles auprès de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc d'une partie de la parcelle cadastrée AH109 pour une emprise d'environ 1 400 m², au prix d'1 € HT hors droits, pour permettre la construction d'un nouveau bâtiment d'exploitation pour la gestion des espaces publics du quartier de Gally de Versailles ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes notariés à intervenir, ainsi que tous les actes et documents subséquents à cette acquisition.

D.2025.09.47

Quartier de Gally de la ville de Versailles.

Construction d'un bâtiment d'exploitation et de stockage pour les services de la Ville. Approbation du programme de travaux.

- 1) d'approuver le programme de travaux pour la construction d'un bâtiment d'exploitation et de stockage pour les services de la ville de Versailles en vue de l'entretien et de la gestion des espaces publics du quartier de Gally à Versailles et le coût prévisionnel de celui-ci, estimé à 800 000 € HT, soit 960 000 € TTC ;
- 2) de solliciter toute aide de tout organisme susceptible de contribuer au financement de ces équipements qu'ils soient publics ou privés ;
- 3) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à lancer les marchés de maîtrise d'œuvre s'y rapportant, le cas échéant et à signer tous les actes s'y rapportant ;
- 4) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

D.2025.09.48

Acquisition-amélioration par la société d'économie mixte Versailles-Habitat de 8 logements et 2 commerces, situés 9 rue Royale à Versailles

Attribution par la ville de Versailles d'une subvention pour surcharge foncière au profit de la société d'économie mixte Versailles-Habitat

Abrogation de la délibération du n°D.2020.06.65

- 1) d'abroger la précédente délibération n° D.2020.06.65 du Conseil Municipal de Versailles du 25 juin 2020 portant sur l'attribution par la ville de Versailles d'une subvention pour surcharges foncière au profit de Versailles-Habitat pour l'acquisition-amélioration de 3 logements financés en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et 5 logements financés en prêt locatif social (PLS), ainsi que le projet de convention associée ; et ce afin de mettre en conformité cette subvention de la Ville avec les nouvelles règles de la Charte de l'habitat, adoptée par le Conseil municipal le 19 juin 2025 ;
- 2) d'accorder à la société d'économie mixte Versailles-Habitat, dont le siège social est situé 8 rue Saint-Nicolas à Versailles, une subvention pour surcharge foncière d'un montant maximum de 286 954 € TTC pour la création de 8 logements sociaux familiaux dont 3 sont financés en prêt locatif aidés d'intégration (PLAI), et 5 sont financés en prêt locatif social (PLS), situés 9 rue Royale à Versailles ; conformément à la nouvelle Charte de l'habitat susmentionnée ;
- 3) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée corrélative avec Versailles-Habitat et tout document s'y rapportant.

D.2025.09.49

Cession d'un bien immobilier communal, dénommé "Heure Joyeuse", sis 3 allée Pierre de Coubertin à Versailles, au profit de l'Association des Dames du Calvaire, fondée par Mme Jeanne Garnier, en vue de l'implantation d'un institut de soins palliatifs.

- 1) de céder le bien communal situé 3 allée Pierre de Coubertin à Versailles, propriété de la ville de Versailles, cadastré BP n°249 au prix de 3 015 000 €, au profit de l'Association des Dames du Calvaire, fondée par Mme Jeanne Garnier et représentée par Mme Lesage ou tout substitué ;
- 2) de prononcer le déclassement par anticipation du bien communal situé 3 allée Pierre de Coubertin à Versailles cadastré à la section BP n°249. Le déclassement sera entériné par l'acte de constatation de la désaffectation établi par huissier, cette désaffectation devant être constatée par la libération des locaux ;
- 3) d'autoriser la Ville à procéder au découpage parcellaire de ladite parcelle, de manière à conserver environ 679 m² à destination de jardin public et céder 1 341 m² à l'Association des Dames du Calvaire ;
- 4) de préciser que les frais de cession seront supportés par l'acquéreur ;
- 5) d'autoriser l'Association des Dames du Calvaire ou tout représentant, à déposer au nom et pour le compte de l'association acquéreur, les demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires ;
- 6) d'autoriser M. le Maire ou son représentant, à signer l'ensemble des actes et documents subséquents relatifs à cette vente.

D.2025.09.50

Restauration du Théâtre Montansier à Versailles.

Approbation du programme de travaux de restauration architecturale et rénovation des équipements techniques.

- 1) d'approuver le programme de travaux de restauration architecturale et de rénovation technique du Théâtre Montansier, propriété de la ville de Versailles, à compter de juillet 2027 et son coût prévisionnel de 4 900 000 € HT soit 5 880 000 € TTC ;
- 2) de solliciter toute aide de tout organisme susceptible de contribuer au financement de ces équipements qu'ils soient institutionnels, associatifs ou relevant du mécénat ;
- 3) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à lancer les marchés de maîtrise d'œuvre s'y rapportant, le cas échéant ;
- 4) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

D.2025.09.51

Saison culturelle 2025/2026 à Versailles.

Programmation et demandes de subventions auprès de divers organismes.

- 1) D'approuver la programmation de la saison culturelle 2025/2026 de la ville de Versailles dont la brochure est annexée à la présente délibération et décrite ci-dessous :
 - les Journées européennes du Patrimoine sur le thème « Patrimoine architectural », les 20 et 21 septembre 2025, seront l'occasion d'ouvrir au public plus de 30 sites à Versailles ;
 - la programmation du théâtre Montansier, riche en créations, mettra à l'honneur dès fin septembre 2025 tant le répertoire classique que les jeunes talents et auteurs contemporains. Elle est destinée à tous les publics, y compris les plus jeunes ;
 - la programmation des conférences de l'Université ouverte de Versailles sera inaugurée le 23 septembre 2025 par une conférence sur le dernier ouvrage de Christophe Ono-dit-Biot, intitulé *Mer intérieure* (Ed. de l'Observatoire, mars 2025) ;
 - La Médiathèque de l'Ancienne Poste – Heure Joyeuse ouvrant ses portes au public le 20 septembre 2025 et occupera le second étage du bâtiment ;
 - la 14^{ème} édition de la Nuit de la création, parcours urbain dans la jeune création, aura lieu le samedi 4 octobre 2025. Cette année encore, elle est conçue comme une déambulation autour de la création contemporaine dans les différents quartiers de Versailles (l'Ecole des Beaux-arts, l'Ancienne Poste, le Cinéma le Roxane, l'Université Ouverte, le Carré à la farine, la Rotonde, le Conservatoire à rayonnement régional, la Maréchalerie). L'Osmothèque et l'Académie du spectacle équestre intégreront le parcours de cet événement ;
 - l'exposition « Excellences ! Versailles aux sources de la diplomatie française » se tiendra à la Bibliothèque Choiseul du 20 septembre au 20 décembre 2025 ;
 - l'exposition « Saveurs en couleurs » d'Emmanuel Guillon se tiendra au Carré à la Farine du 29 septembre au 12 octobre 2025 ;
 - l'exposition « Passion post-impressionniste, Histoire d'une collection » se tiendra au Musée Lambinet du 15 octobre 2025 au 11 février 2026 ;
 - l'exposition « Les Peintres de la Marine, œuvres récentes » se tiendra à l'Espace Richaud du 19 novembre 2025 au 3 mai 2026 ;
 - l'exposition intitulée « Œuvres photographiques et graphiques de Claude Simon » se tiendra au Musée Lambinet du 17 janvier au 22 mars 2026 ;

- l'exposition « Peintures de paysages » se tient au Musée Lambinet dans la salle des collectionneurs du 25 février 2025 au 1^{er} mars 2026 ;
 - l'exposition réalisée par les Archives communales « Si Saint-Louis m'était conté : grandes et petites histoires d'un quartier » se tiendra au Musée Lambinet du 1^{er} avril au 12 juillet 2026 ;
 - l'exposition jeunesse intitulée « L'atelier des sorciers - la plume enchantée de Kamome Shirahama » se tiendra à l'Ancienne Poste du 18 avril au 12 juillet 2026 ;
 - l'exposition « Leonardo Cremonini, le regard en miroir », dont le titre est encore provisoire, se tiendra à l'Espace Richaud et au Musée Lambinet du 27 mai au 5 octobre 2026 ;
 - la 18^{ème} édition du salon « Histoire de lire », aura lieu les 21, 22 et 23 novembre 2025. Elle se déploiera à l'hôtel de ville, à l'Ancienne Poste, à l'hôtel du département et à la préfecture avec des incursions au théâtre Montansier et au cinéma « Le Roxane ». La journée du vendredi sera consacrée aux publics scolaires ;
 - la braderie du livre du réseau des bibliothèques se tiendra à l'Hôtel de ville de Versailles le 6 décembre 2025 ;
 - la 15^e édition du festival Versailles au son des orgues aura lieu du 7 au 21 décembre 2025 sous la direction artistique de Jean-Baptiste Robin, organiste et professeur au Conservatoire à rayonnement régional de Versailles ;
 - la 9^{ème} édition du programme Poésie ouverte, de novembre 2025 à avril 2026, sera à nouveau l'occasion de découvrir la poésie contemporaine à travers un cycle de lectures-rencontres portés par les auteurs eux-mêmes, dans la salle Augusta Holmes de la Bibliothèque Choiseul.
 - la 8^{ème} édition du Festival des langues classiques aura lieu sur le thème « Les classiques ont la parole », les 6 et 7 février 2026. Pendant deux jours, le latin, le grec ancien et le chinois classique seront à nouveau à l'honneur dans les salons de l'hôtel de ville et à l'auditorium de l'Université Ouverte de Versailles, avec des représentations, des ateliers, des rencontres avec des auteurs ;
 - la 10^{ème} édition du festival Electrochic aura lieu du 19 au 28 mars 2026. Le festival mettra en avant les grands noms du genre électro, tout en se faisant l'écho de la jeune scène foisonnante sur le territoire du Grand Versailles ;
 - la 10^{ème} édition du festival « Baz'arts des mômes » destiné au jeune public à l'échelle du quartier de Porchefontaine est le fruit d'une collaboration étroite entre la Direction des affaires culturelles et la Maison de quartier. De nombreux artistes et associations, deux compagnies en résidences localisées sur le territoire : le chapiteau Méli-Mélo et l'Académie internationale des arts du spectacle (AIDAS), ou encore la bibliothèque y contribuent activement. Spectacles, concerts, performance, ateliers pour les enfants, les adolescents et leurs familles auront lieu dans le quartier de Porchefontaine du 11 au 22 mars 2026.
 - La Nuit européenne des musées, le 17 mai 2026, sera l'occasion d'offrir au public une proposition artistique au Musée Lambinet et à l'Espace Richaud.
 - La 30^e édition du festival Le Mois Molière aura lieu du 1^{er} au 30 juin 2026. Il proposera une programmation très riche présentant notamment les créations des compagnies en résidence, en avant-première avant le festival « Off » d'Avignon ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter des subventions du Conseil départemental des Yvelines, notamment dans le cadre de l'aide aux manifestations culturelles attractives et de l'aide à la restauration et à la rémunération d'archives ou de tout fonds patrimoniaux ;
 - 3) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter des subventions auprès du Conseil régional d'Ile-de-France, notamment dans le cadre de l'aide aux festivals et de l'aide aux manifestations littéraires ;
 - 4) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter des subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Ile-de France et du ministère de la Culture, notamment pour :
 - le festival Le Mois Molière,
 - l'ensemble des expositions de la saison culturelle 2025/2026,
 - les programmes de numérisation des fonds et collections des Archives communales,
 - le soutien aux acquisitions du musée Lambinet via le fonds régional d'acquisition des musées (FRAM),
 - la restauration et la conservation des œuvres des établissements culturels de la Ville ;
 - 5) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter tout autre organisme public ou privé en vue d'obtenir des subventions pour le financement et la programmation culturelle 2025/2026 et des actions de soutien à la création et de valorisation du patrimoine, notamment grâce à des actions de mécénat pour lesquelles la ville peut remercier ses soutiens jusqu'à 25% du montant du don ;
 - 6) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces demandes.

D.2025.09.52

Musée Lambinet.

Renouvellement de la convention de dépôt et de restauration du tableau représentant la famille du Grand Dauphin au profit du Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

- 1) d'accepter le renouvellement du dépôt du tableau représentant « La famille du Grand Dauphin » appartenant aux collections du Musée Lambinet de Versailles au profit du Conseil départemental des Hauts-de-Seine. Dans ce cadre, l'œuvre sera restaurée, conservée et exposée au Petit Château de Sceaux, puis au musée du Grand Siècle à Saint-Cloud, pour une durée de cinq ans, renouvelable deux fois tacitement pour une durée totale de quinze ans ;
Cette convention est sans incidence financière pour la ville de Versailles.
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte et tout document s'y rapportant ;
- 3) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

D.2025.09.53

Festival du Mois Molière, édition 2025.

Régularisation du mécénat entre la ville de Versailles et le Fonds de dotation "Versailles-Culture et création artistique".

- 1) d'accepter le soutien financier, sous la forme d'un mécénat, au profit de la ville de Versailles, d'un montant de 3 000 €, de la part du Fonds de dotation, « Versailles-Culture et création artistique » afin de soutenir la production du festival Mois Molière – 29^e édition qui s'est déroulé du 1^{er} au 30 juin 2025 sur le territoire communal et plus particulièrement le spectacle « Le village de l'allemand, ou le journal des frères Schiller, mise en scène de Luca Franceschi, compagnie les Asphodèles du Colibri » ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention de mécénat entre la ville de Versailles et le Fonds de dotation « Versailles-Culture et création artistique », ainsi que tous les actes s'y rapportant ;
- 3) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

D.2025.09.54

Demandes de création, d'extension ou de transformation d'établissements d'accueil du jeune enfant.

Avis du Conseil municipal de Versailles.

- 1) de rendre un avis favorable à la demande de la société Montessori Little Lions Versailles de création d'une crèche collective de 37 places, au 101 rue de la division Leclerc au sein du quartier de Gally, accueillant des enfants de 10 mois à 3 ans, du lundi au vendredi de 8h à 18h30, dont la tarification des familles est effectuée en application du barème national des participations familiales de la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) ;
- 2) de rendre un avis favorable à la demande de La SAS Maison Bleue d'extension de 5 places au sein de la crèche collective Galanga, au 7 rue Jean Mermoz, accueillant des enfants de 10 mois à 3 ans, du lundi au vendredi de 7h30 à 19h, dont la tarification des familles est effectuée en application du barème national des participations familiales de la CNAF ;
- 3) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte et tout document s'y rapportant ;
- 4) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

D.2025.09.55

Inclusion d'enfants en situation de handicap au sein des accueils de loisirs municipaux.

Renouvellement de la convention de partenariat entre l'Institut médico-éducatif Le Rondo et la ville de Versailles.

- 1) d'approuver la convention de partenariat entre la ville de Versailles et l'Institut Médico-Educatif (IME) le Rondo pour une durée d'1 an (année scolaire 2025/2026, avec reconduction tacite si le projet est satisfaisant par les deux parties) afin de faire bénéficier des enfants porteurs d'un handicap d'activités proposées par les accueils de loisirs de la ville de Versailles, le mercredi ;
L'accueil de l'enfant au sein de l'accueil de loisirs municipal en cours de journée est consenti à titre gracieux par la Ville. Dès lors que le projet intègre la restauration de l'enfant accueilli et de son éducateur, la Ville adressera la facturation unitaire des repas consommés à l'IME Le Rondo, en appliquant la base tarifaire de la Ville « repas occasionnel »
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document s'y rapportant ;
- 3) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

D.2025.09.56

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Sporting Club Versailles Tennis de Table pour soutenir Hachim Tissafi Idrissi dans ses participations à des compétitions internationales.

- 1) d'accorder au Sporting Club Versailles Tennis de Table, une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 2 100 € pour lui permettre de financer les frais de déplacements du jeune joueur Hachim Tissafi Idrissi, dans ses participations aux compétitions internationales ;
- 2) d'approuver les termes de la convention annexée ;
- 3) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte et tout document s'y rapportant.

D.2025.09.57

Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'Union Athlétique de Versailles pour permettre à la perchiste Francesca Bellon de participer à des compétitions internationales.

- 1) d'accorder à l'Union Athlétique de Versailles, une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 1 000 €, pour lui permettre de financer les frais de déplacements de la perchiste Francesca Bellon, dans ses participations aux compétitions internationales ;
- 2) d'approuver les termes de la convention annexée ;
- 3) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte et tout document s'y rapportant.

D.2025.09.58

Intervenant social au commissariat de Versailles.

Renouvellement de la convention tripartite entre la ville de Versailles, l'Etat et le Conseil départemental des Yvelines.

- 1) d'approuver le renouvellement de la convention relative au recrutement et au financement d'un intervenant social au sein du commissariat de police (ISC), pour une durée de 1 an, soit jusqu'au 1^{er} avril 2026, entre la ville de Versailles, l'Etat et le Conseil départemental des Yvelines ;
Cette convention repose sur une participation de la Ville à hauteur de 25%, du Conseil départemental à hauteur de 25%, du Commissariat et de la Préfecture à hauteur de 50% au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document s'y rapportant ;
- 3) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

D.2025.09.59

Implantation d'une ligne électrique et de ses accessoires sur la parcelle de la ville de Versailles, cadastrée section BL, numéro 371, 93 rue des Chantiers.

Acte authentique de servitude pour le compte de ENEDIS.

- 1) d'approuver la publication de la convention de servitude relative à l'implantation d'une ligne électrique et tous ses accessoires, sur la parcelle appartenant à la ville de Versailles, cadastrée section BL, numéro 371, au 93 rue des Chantiers, au profit de la société ENEDIS ;
Les frais liés à cette opération seront à la charge de ENEDIS.
Au regard des droits reconnus par la Ville à ENEDIS en application de cette convention, Enedis s'engage à lui verser une indemnité forfaitaire, unique et définitive.
Son montant est de 50 € HT (non soumis à TVA) ;
Cette somme sera versée le jour de la publication de l'acte authentique qui régularisera cette convention ;
- 2) d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir permettant leur mise en œuvre, et notamment l'acte de servitude.

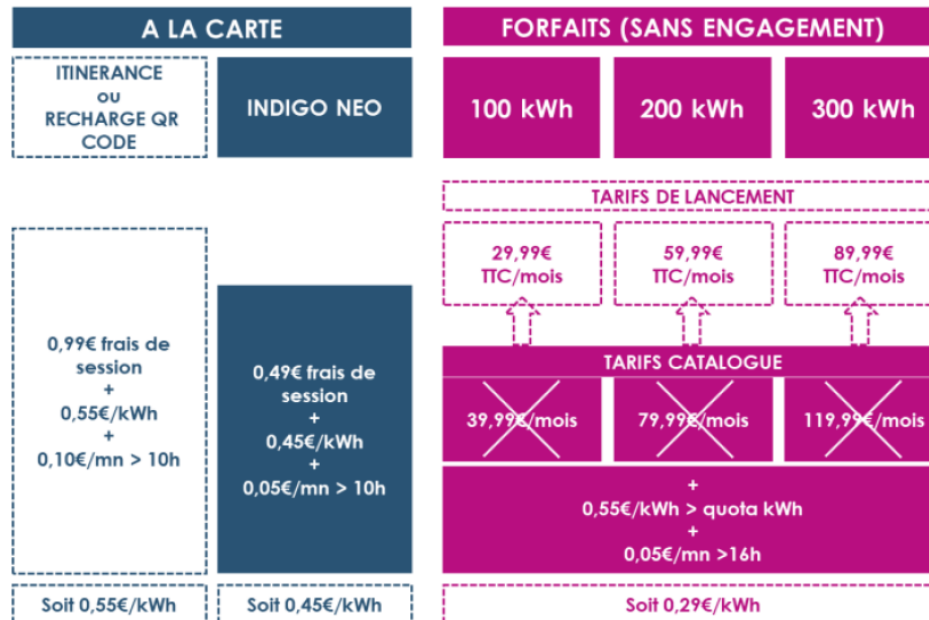
D.2025.09.60

Délégation de service public (DSP) pour la gestion et l'exploitation du parc de stationnement souterrain Notre-Dame à Versailles.

Avenant n° 2 au contrat conclu entre la Ville et la société dédiée Société du parking Versailles Notre-Dame portant sur les tarifs de recharge des véhicules électriques.

- 1) d'approuver les termes de l'avenant n° 2 au contrat de délégation de service public concernant la gestion et l'exploitation du parc de stationnement souterrain Notre-Dame entre la ville de Versailles et la Société du parking Versailles Notre-Dame, société dédiée créée conformément au contrat de DSP, prenant effet à compter de la date de sa notification et portant sur la grille tarifaire spécifique aux bornes de recharge des véhicules électriques, présentée ci-dessous ;

LA NOUVELLE OFFRE INDIGO RECHARGE



- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer cet avenant et tous documents s'y rapportant ;
- 3) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

D.2025.09.61

Valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE).

Signature d'une convention de partenariat entre la ville de Versailles et Certinergy et Solutions.

CETTE DELIBERATION EST REPORTEE POUR DES RAISONS TECHNIQUES

D.2025.09.62

Personnel territorial.

Autorisation de recrutement d'agents contractuels sur des postes permanents.

L'ouverture des 8 postes permanents suivants aux contractuels pour permettre aux agents déjà en poste de bénéficier de contrats à durée déterminée (CDD) pouvant aller jusqu'à une durée de 3 ans :

- 1) Agent contractuel à temps complet assurant les fonctions de chargé(e) de missions régies et fiscalité au sein de la Direction des Finances.

L'agent pilotera, contrôlera, sécurisera et modernisera le fonctionnement administratif et financier des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances de la Ville, du CCAS et de Versailles Grand Parc. Il analysera les recettes de la fiscalité locale, contribuera à leur optimisation, préparera les réponses aux questions fiscales des interlocuteurs Ville ou externes, suivra la réglementation en matière fiscale et mènera des études fiscales.

L'agent aura à justifier d'une expérience professionnelle dans un emploi similaire d'au moins 3 ans et/ou être titulaire d'un diplôme de niveau BAC + 3 à 5.

L'indice de rémunération sera déterminé sur la grille indiciaire des attachés territoriaux, en fonction de ses diplômes et de son expérience. Le régime indemnitaire sera défini dans les limites de celui accordé aux attachés territoriaux ;

- 2) Agent contractuel à temps complet assurant les fonctions de responsable pôle service aux usagers – régisseur de recettes au sein de la Direction de la sécurité.
- L'agent assurera l'encadrement de proximité des agents du pôle. Il assurera toutes les missions d'un régisseur de recettes. Il mettra en place et suivra les outils de gestion de l'activité.
- L'agent aura à justifier d'une expérience professionnelle dans un emploi similaire d'au moins 2 ans et/ou être titulaire d'un diplôme de niveau BAC + 2.
- L'indice de rémunération sera déterminé sur la grille indiciaire des rédacteurs territoriaux, en fonction de ses diplômes et de son expérience. Le régime indemnitaire sera défini dans les limites de celui accordé aux rédacteurs territoriaux ;
- 3) Agent contractuel à temps complet assurant les fonctions d'animateur éco-jardinier au sein de la Direction des Espaces verts.
- Il assurera les animations auprès d'un public scolaire afin de l'éduquer et le sensibiliser au développement durable. Il sera chargé du maintien et du suivi des potagers dans les différentes structures en lien avec les animations.
- L'agent aura à justifier d'une expérience professionnelle dans un emploi similaire d'au moins 3 ans et/ou être titulaire d'un diplôme de niveau BAC.
- L'indice de rémunération sera déterminé sur la grille indiciaire des agents de maîtrise territoriaux, en fonction de ses diplômes et de son expérience. Le régime indemnitaire sera défini dans les limites de celui accordé aux agents de maîtrise territoriaux ;
- 4) Agent contractuel à temps complet assurant les fonctions de magasinier au sein de la Direction de la Commande publique.
- Il assurera la gestion du stock des pièces détachées et des produits, il éditera les bons de commande et effectuera l'inventaire.
- L'agent aura à justifier d'une expérience professionnelle dans un emploi similaire.
- L'indice de rémunération sera déterminé sur la grille indiciaire des adjoints techniques territoriaux, en fonction de ses diplômes et de son expérience. Le régime indemnitaire sera défini dans les limites de celui accordé aux adjoints techniques territoriaux ;
- 5) Agent contractuel à temps complet assurant les fonctions de gestionnaire comptable au sein de la Direction des Finances.
- Il sera chargé du traitement comptable des dépenses et des recettes des directions rattachées au Centre de Services Comptables Partagé.
- De niveau BAC, l'agent aura à justifier d'une expérience professionnelle dans un emploi similaire.
- L'indice de rémunération sera déterminé sur la grille indiciaire des adjoints administratifs territoriaux, en fonction de ses diplômes et de son expérience. Le régime indemnitaire sera défini dans les limites de celui accordé aux adjoints administratifs territoriaux ;
- 6) Deux agents contractuels à temps complet assurant les fonctions d'animateurs référents famille / Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) au sein de la Direction de la vie des quartiers loisirs jeunesse.
- Ils auront à concevoir, mettre en œuvre et participer à l'évaluation d'actions d'accompagnement à la scolarité, d'animation et de prévention générale en direction du public jeunes, des familles et des habitants du quartier en lien avec le projet d'équipement.
- Les agents auront à justifier d'un BAC +2 et/ou d'une expérience professionnelle dans un emploi similaire.
- L'indice de rémunération sera déterminé sur la grille indiciaire des animateurs territoriaux, en fonction de ses diplômes et de son expérience. Le régime indemnitaire sera défini dans les limites de celui accordé aux animateurs territoriaux ;
- 7) Agent contractuel à temps complet assurant les fonctions d'animateur référent CLAS au sein de la Direction de la vie des quartiers loisirs jeunesse.
- Il aura à concevoir, mettre en œuvre et participer à l'évaluation d'actions d'accompagnement à la scolarité, d'animation et de prévention générale en direction du public jeunes, des familles et des habitants du quartier en lien avec le projet d'équipement.
- L'agent aura à justifier d'un BAC +2 et/ou d'une expérience professionnelle dans un emploi similaire.
- L'indice de rémunération sera déterminé sur la grille indiciaire des animateurs territoriaux, en fonction de ses diplômes et de son expérience. Le régime indemnitaire sera défini dans les limites de celui accordé aux animateurs territoriaux.

Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché en Mairie le lendemain de la séance.

(signé)

François de MAZIERES
Maire de Versailles

COMPTE-RENDU des décisions prises par M. le Maire
en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales
(délibération du 27 mai 2020).

Les décisions du Maire sont consultables sur le site internet de la Ville

N°	Objet	Date
d.2025.038	Mise à disposition de terrains de pétanque du stade des Chantiers. Convention entre la Ville et l'association Versailles Pétanque.	08/07/25
d.2025.043	Bornes de recharge pour véhicules électriques et emplacements associés. Avenant n° 1 à la Convention d'occupation temporaire du domaine public entre la ville de Versailles et la société Electric 55 Charging.	04/09/25
d.2025.049	Mise à disposition de composteurs au bénéfice de quatre structures municipales de la petite enfance (multi accueil Jeu de l'Oie, multi accueil Petits-Bois, crèche Saint-Nicolas et crèche Marie-Anne Boivin). Convention entre la ville de Versailles et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.	15/06/25
d.2025.054	Occupation temporaire du domaine public de Versailles. Adaptation de la tarification liée à la fête foraine pour l'année 2025.	22/07/25
d.2025.055	Pose d'un récepteur de télérelève au stade municipal de Porchefontaine, 53 rue Rémont, par la société Dolce Ô service, filiale de Suez. Convention d'occupation du domaine public entre la ville de Versailles et la Société.	03/06/25
d.2025.063	Concession à un professeur des écoles du logement communal n° 82 de type F2, situé au 50 rue Saint-Charles à Versailles. Convention de mise à disposition avec contrepartie financière.	03/06/25
d.2025.066	Convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux scolaires de l'école maternelle Les Lutins de Versailles pour la Brigade de Recherche et d'Intervention de Versailles.	13/06/25
d.2025.069	Baraque située 41 rue d'Anjou à Versailles. Bail commercial dérogatoire au profit de Mme Sandrine de Fornel, pour une activité commerciale d'encadreur et d'abat-jouriste.	03/06/25
d.2025.070	Extension du Mois Molière. Avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de matériel entre l'association "La Respelid" - Tiers lieu du Carmel d'Avignon et la ville de Versailles.	04/06/25
d.2025.071	Convention d'occupation temporaire de locaux communaux situés 3 avenue de Paris à Versailles, au profit de la société "Midi Minuit". Avenant n° 2 à la convention.	03/06/25
d.2025.072	Concession à un professeur des écoles du logement communal n° 106 de type F4, situé impasse Wapler à Versailles. Convention de mise à disposition avec contrepartie financière.	16/06/25
d.2025.074	Concession à l'association "Rugby Club de Versailles" (RCV) du logement communal n° 118, sis 24 rue Henri Simon à Versailles. Avenant n° 1 à la convention conclue entre la Ville et l'Association.	10/07/25
d.2025.075	Concession à un professeur des écoles, du logement communal n° 47 de type F3, situé 87 avenue de Paris à Versailles. Convention de mise à disposition avec contrepartie financière.	16/06/25
d.2025.076	Marque "Versailles". Revente de produits sous licence aux agents de la Ville.	22/07/25
d.2025.077	Acquisition de licences d'utilisation de logiciels Microsoft. Contrat Accord Entreprise entre Microsoft et la Ville de Versailles, assorti d'une convention avec l'Union des groupements d'achats publics (UGAP).	18/06/25
d.2025.079	Licence de la marque "Versailles". Contrat par lequel la Ville concède sa licence de marque au profit du Football Club de Versailles (FC Versailles).	05/07/25
d.2025.080	Licence de la marque "Versailles". Contrat par lequel la Ville concède sa licence de marque au profit de la Brasserie Toussaint.	05/07/25
d.2025.082	Boutique Tours. Autorisation d'occupation du domaine public pour le stationnement des groupes de vélos dans le cadre de visites touristiques à Versailles.	07/07/25
d.2025.083	Dispositif "1 000 dojos solidaires". Convention de mise à disposition de locaux de la ville de Versailles pour l'installation d'un équipement sportif par la Fédération française de judo et disciplines associées.	25/07/25
d.2025.084	Parking en sous-sol de la résidence Versailles Grand Siècle. Convention de mise à disposition de l'emplacement de parking n° 30, propriété de la ville de Versailles, au profit d'un administré.	06/09/25
d.2025.086	Occupation temporaire d'une réserve du domaine communal sise 15-17 avenue de Paris, à Versailles, au profit de l'association "La Compagnie du Catogan". Avenant n° 1 à la convention conclue entre la Ville et l'Association.	06/09/25

d.2025.087	Occupation temporaire de la petite réserve communale sise 15-17 avenue de Paris, à Versailles, au profit de l'association "L'Accompagnie". Avenant n° 1 à la convention conclue entre la Ville et l'Association.	06/09/25
d.2025.088	Occupation temporaire de la grande réserve communale sise 15-17 avenue de Paris, à Versailles, au profit de l'association "L'Accompagnie". Avenant n° 2 à la convention conclue entre la Ville et l'Association.	06/09/25
d.2025.095	Exposition "Excellences ! Versailles aux sources de la diplomatie française" à la Bibliothèque Choiseul (anciennement Centrale) de la ville de Versailles du 20 septembre au 20 décembre 2025 et exposition "Passion post-impressionniste, histoire d'une collection" au Musée Lambinet de la Ville du 15 octobre 2025 au 15 février 2026. Tarifs de vente des catalogues d'expositions.	05/09/25
d.2025.096	Concession à l'Association "Rugby club de Versailles" (RCV), du logement communal n° 121, sis 24 rue Henri Simon à Versailles. Avenant n° 1 à la convention conclue entre la Ville et l'Association.	06/09/25
d.2025.097	Aliénation de biens mobiliers dont les montants sont inférieurs à 4 600 €. Vente aux enchères de biens de la ville de Versailles du 14 mai au 17 juin 2025.	01/09/25
d.2025.098	Tarifs municipaux de la ville de Versailles. Création d'un tarif supplémentaire pour des sacs réalisés en toile de bâches de communication, dans le cadre d'une valorisation de produits destinés à la destruction.	29/08/25
d.2025.106	Liste des marchés de fournitures courantes, de services et de travaux conclus par la ville de Versailles entre le 9 mai et le 10 septembre 2025, dont le montant ne justifie pas le transfert au service préfectoral du contrôle de légalité et de leurs avenants.	19/09/25
	<ul style="list-style-type: none"> • Formation sécurité. Accords-cadre mono-attributaires à bons de commandes conclus avec les sociétés suivantes, suite à une procédure adaptée ouverte pour une durée de 4 ans à compter de leur date de notification. Ces accord-cadres sont conclus sans seuil minimum et avec les seuils maximums indiqués pour leur durée totale : <ul style="list-style-type: none"> – Lot n°1 « Secourisme et ergonomie pour la ville de Versailles, le CCAS, la CAVGP, les villes de Viroflay et la Celle-Saint-Cloud » - société OFPS domiciliée 33 rue Montaigne, 78140 Vélizy-Villacoublay, seuil max. fixé à 60 000 € HT ; – Lot n°2 « Habilitation électrique pour la ville de Versailles, la CAVGP et la ville de Viroflay » - société ADAPSA domiciliée 163 boulevard St Denis, 92400 Courbevoie, seuil max. fixé à 33 000 € HT ; – Lot n°3 « Sécurité incendie pour la ville de Versailles, le CCAS, la CAVGP, les villes de Viroflay et la Celle-Saint-Cloud » - société SOFIS domiciliée 7 rue du Tog Ru, 56550 Belz, seuil max. fixé à 51 000 € HT ; – Lot n°4 « CACES (conduite d'engins) pour la ville de Versailles, la CAVGP, les villes de Viroflay et la Celle-Saint-Cloud » - société Kiloutou domiciliée 1 rue des précurseurs, 59491 Villeneuve d'Ascq, seuil max. fixé à 68 000 € HT. • Acquisition d'armes de poing et de pièces détachées et prestations de maintenance curative et préventive pour les armes de poing de la Police Municipale de Versailles – Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société La Mousqueterie internationale domiciliée 89 rue de la station 95130 Franconville, suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable pour une durée de 4 ans à compter du 17 juin 2025. Cet accord-cadre est conclu sans montant minimum, mais avec un montant maximum fixé à 25 000 € HT. • Travaux de réfection de la couverture du bâtiment, sis 67 rue Royale - Marché conclu avec la société IDF Toiture domiciliée 21 rue du Bourdon Saint Denis 60520 Thiers sur Theve suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable et pour un montant global et forfaitaire de 90 823,70 € HT. La durée du chantier est estimée à 18 semaines. • Fourniture et travaux d'installation de grillages et clôtures pour les équipements, notamment sportifs, de la Ville de Versailles - Lot 2 « Pare ballons » - Avenant n°1 à l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société HUCK OCCITANIA domiciliée RN 126 Les Clauzolles 81470 MAURENS-SCOPONT ayant pour objet l'augmentation du seuil maximum afin de permettre à la Ville de Versailles de poursuivre l'exécution du marché. Cet avenant modifie le seuil maximum de l'accord-cadre, qui s'élève désormais à 92 000 € HT, soit une augmentation de 15%. • Fourniture d'accès à la plateforme « Moniteur des ventes » avec solution de paiement – Marché conclu avec la société DROUOT SI domiciliée 18 boulevard Montmartre 75009 Paris suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable pour une durée d'un an à compter de la date de notification. La rémunération du prestataire repose sur une commission de 9,6% sur le prix des biens vendus payée par l'acheteur. • Fourniture et livraison d'un véhicule de type berline hybride pour la Ville (Service RH) - Marché conclu avec la société SERVICES ET TRANSACTIONS AUTOMOBILES (STA), domiciliée 6 route nationale 10 - 78320 - La Verrière, dans le cadre d'un système d'acquisition dynamique et pour un montant global et forfaitaire de 18 336,68 € HT. Le délai de livraison est de 110 jours à compter de la notification du marché. • Fourniture et livraison de trois fourgonnettes électriques pour la Ville de Versailles - Marché conclu avec la société CITROEN TRUJAS, domiciliée 551 avenue des Bouleaux - 78190 Trappes, dans le cadre d'un système d'acquisition dynamique et pour un montant global et forfaitaire de 80 517,20 € HT. Le délai de livraison est de 270 jours à compter de la notification du marché. 	

- Mission d'assistance au recrutement - Avenant n°1 à l'accord-cadre conclu avec la société MORGAN PHILIPS HUDSON ayant pour objet le transfert des responsabilités contractuelles de ce dernier à la société FYTE. L'avenant n'entraîne aucune modification substantielle du marché. L'accord-cadre à marchés subséquents sans montant minimum et avec un montant maximum de 160 000 € HT reste inchangé.
- Tierce maintenance applicative pour le logiciel SAP Business Objects - Avenant n°2 à l'accord-cadre conclu avec la société DECIVISION ayant pour objet la prolongation de la durée du marché du 28 juin 2025 au 30 septembre 2025. Le seuil maximum de cet accord-cadre reste fixé à 200 000 € HT.
- Tierce maintenance applicative du logiciel QMATIC utilisé pour la gestion de l'accueil du public - Avenant n°1 à l'accord-cadre conclu avec la société QMatic ayant pour objet le transfert du contrat à la société LAFI. Cet avenant est sans incidence financière.
- Tierce maintenance applicative du progiciel Planitech Essentiel - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société JES domiciliée 5 rue G. Marconi 44800 Saint-Herblain suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable pour une durée de 4 ans à compter du 25 août 2025. Cet accord-cadre a un montant minimum fixé à 2 092,45 € HT et un montant maximum fixé à 200 000 € HT.
- Mission de maîtrise d'œuvre sur des travaux de renforcement des remblais de la cour intérieure de la crèche "le chat botté" - Marché conclu avec la société Edouard BOURDON domiciliée 110 bd de la Villette - 75019 PARIS suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence pour une durée de 16 mois à compter de la notification du marché, pour un montant de 9 000 € HT.
- Travaux de renforcement des remblais de la cour intérieure de la crèche "le chat botté" - Marché conclu avec la société Keller domiciliée 38 rue du Séminaire - 94550 Chevilly Larue suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable pour une durée de 15 mois à compter de la notification du marché, pour un montant de 89 195,43 € HT.
- Travaux de peinture et de revêtements de sols sur l'école Honoré de Balzac à Versailles - Marché conclu avec la société SCHANG domiciliée 86 rue de Paris, 91120 Palaiseau, suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables pour une durée de cinq semaines à compter de la date de notification de l'ordre de service global de démarrage. Ce marché est conclu pour un montant de 39 778,26 € HT.
- Travaux de réfection de la couverture de la toiture à l'école maternelle Vieux Versailles - Marché conclu avec la société DESCHAMPS domiciliée 16 rue Léopold Rechossiere, 93 300 Aubervilliers, suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables pour une durée de sept semaines à compter de la date de notification de l'ordre de service global de démarrage. Ce marché est conclu pour un montant de 99 998,43 € HT.
- Fourniture et livraison de livres pour la Ville de Versailles et son CCAS (2 lots). Accords-cadre mono-attributaires à bons de commande conclus avec les sociétés suivantes, suite à une procédure adaptée (petit lot) pour une durée de 4 ans et pour les montants maximum indiqués :
 - Lot 2 « Livres numériques pour tout public » - LIBRAIRIE LE DIVAN , domiciliée au 203 rue de la convention 75015 Paris, montant max. de 8 000 € HT.
 - Lot 6 « Livres d'occasion pour les ouvrages n'étant plus édités : fictions, documentaires et bandes dessinées pour tout public » - SARL LE LIVRE BLEU, domiciliée au 18 rue de montreuil 78000 Versailles, montant max. de 8000 € HT.
- Destruction confidentielle et recyclage d'archives de la Ville de Versailles - Avenant n°1 conclu avec la société La Corbeille Bleue ayant pour objet la modification de l'indice de révision des prix applicable au marché initial qui était erroné.

d.2025.107

Liste des marchés de fournitures courantes, de services et de travaux conclus par la ville de Versailles entre le 9 mai et le 10 septembre 2025, dont le montant justifie le transfert au service préfectoral du contrôle de légalité et de leurs avenants.

19/09/25

- Nettoyage des locaux et des vitres de divers bâtiments de la Ville de Versailles, du CCAS et de la CAVGP
 - Lot 1 « Nettoyage des locaux » - Avenant n°5 à l'accord-cadre conclu avec la société Europ Net ayant pour objet l'annulation et le remplacement de l'avenant n°4, les montants affichés dans ce dernier étant erronés. Cet avenant représente une augmentation globale du marché pour la période restante (soit 40 mois) de 59 642,52 € HT mais ne représente aucune incidence financière sur le montant maximum du marché.
 - Lot 2 « Nettoyage des vitres » - Avenant n°2 conclu avec la société Les savoyards réunis ayant pour objet l'arrêt des prestations de nettoyage des vitres dans deux bâtiments culturels à la suite de leurs déménagements à l'Ancienne Poste. Cet avenant représente une diminution de 1 678,32 € HT sur la durée restante du marché (soit 38 mois) et ne représente aucune incidence financière sur le montant maximum du marché.
- Réservation de berceaux dans des crèches privées pour la ville de Versailles - Avenant n°3 à l'accord-cadre conclu avec la société La Maison Bleue ayant pour objet la modification de l'amplitude horaire journalière de la crèche Réglisse par suite d'un manque de personnel. En raison de cette diminution, le prix unitaire annuel du berceau, initialement de 9 500 € HT, est ramené à 8 261 € HT à compter du 14 avril 2025. Cet avenant est sans impact financier sur le marché.

- Travaux de requalification du jardin sportif Moser. Marché conclu à la suite d'une procédure adaptée avec la société WATELET TP domiciliée 73 rue des Pêcheurs 78370 Plaisir pour un montant (estimatif) de 258 433,82 € HT. La durée du chantier est de 4 mois maximum à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux et selon le planning prévisionnel.
- Travaux de réhabilitation de l'ancien Hôtel des Postes de Versailles - Avenant n°4 au marché conclu avec la société BESNARD et CHAUVIN-MARICHEZ ayant pour objet la modification du périmètre des tranches et du montant de la tranche optionnelle. Cet avenant implique une augmentation du montant initial du marché de 1 393 311,88 € HT, qui passe ainsi à 7 779 895,86 € HT, soit une augmentation de 21,82%.
- Achat, livraison, installation et mise en service de matériels et équipements professionnels de cuisine et de buanderie – Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société SYCCAF, domiciliée au 8 allée des Haphléries 78610 Le Perray-en-Yvelines, à la suite d'une procédure passée en appel d'offres ouvert pour une durée de 4 ans. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 788 000 € HT pour sa durée totale.
- Matériels de serrurerie pour les villes de Bailly, La Celle Saint Cloud et Versailles. Accords-cadres mono-attributaires à bons de commande conclus avec la société Foussier domiciliée ZA du Monné 21 Rue du Châtelet 72700 Allonnes, à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour une durée de 4 ans à compter de leur notification. Ces accord-cadres sont conclus sans seuil minimum et avec les seuils maximums indiqués, pour leur durée totale :
 - Lot n°1 « Cylindres numériques » - seuil max. fixé à 326 000 € HT ;
 - Lot n°2 « Contrôles d'accès » - seuil max. fixé à 1 215 000 € HT.
- Acquisition de mobiliers pour la médiathèque installée à l'Ancienne Poste. Marchés ordinaires à prix unitaires conclus avec la société MODA INTERNATIONAL domiciliée 6 passage de la boule blanche 75012 Paris, à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert et pour les montants estimés indiqués. La durée des prestations est estimée à 2 mois.
 - Lot n°1 « Rangements - Etagères » - 102 120,20 € HT.
 - Lot n°2 « Tables - Chaises – Décors » - 112 811,81 € HT.
- Missions de contrôles techniques et de coordination de sécurité et de protection de la santé (SPS). Accords-cadres mono-attributaires à marchés subséquents conclus avec les sociétés suivantes, à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour une durée de 4 ans à compter de leur notification. Ces accord-cadres sont conclus sans seuil minimum et avec les seuils maximums indiqués, pour leur durée totale :
 - Lot n°1 « Missions de contrôle technique » - société ALPHA CONTROLE domiciliée 46 avenue des Frères Lumières 78190 Trappes, seuil max. fixé à 400 000 € HT ;
 - Lot n°2 « Missions de coordination SPS » - société QUALICONSULT domiciliée 1 boulevard des chênes 78280 Guyancourt, seuil max. fixé à 400 000 € HT.
- Tierce maintenance applicative du logiciel de gestion des ressources humaines e-Sedit RH et prestations associées - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société BERGER LEVRAULT domiciliée 64 rue Jean Rostand 31670 Labège à la suite d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence pour une durée de 4 ans à compter du 25 août 2025. Cet accord-cadre a un montant minimum fixé à 33 741,13 € HT et un montant maximum fixé à 350 000 € HT.
- Pose et dépose des illuminations de fin d'année 2025/2029 – Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, conclu avec la société SDEL TRAVAUX EXTERIEURS IDF - CITEOS domiciliée 11, rue du Chant des Oiseaux - 78360 MONTESSON, à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, pour une durée de 4 ans à compter de sa notification. Cet accord-cadre est conclu avec un seuil minimum de 200 000 € HT et avec seuil maximum fixé à 1 200 000 € HT pour sa durée totale.
- Travaux Palais des Congrès - Avenant n°1 au lot n°1 "Etanchéité" conclu avec la société ETANCHECO ayant pour objet de procéder à des ajustements de prestations, nécessaires à la bonne réception des travaux. Cet avenant représente une augmentation de 18 559,10 € HT du montant initial du marché, soit une incidence de + 10,37%.
- Fourniture et livraison de livres pour la Ville de Versailles et son CCAS (4 lots). Accords-cadres mono-attributaires à bons de commande conclus avec les sociétés suivantes, à la suite de procédures passées en appels d'offres ouverts pour une durée de 4 ans. Ces accord-cadres sont sans montant minimum mais avec les montants maximums indiqués, pour toute leur durée globale :
 - Lot 1 « Fictions et documentaires hors publication jeunesse » - groupement DECITRE/FURET DU NORD, domicilié au 15B avenue C 69008 Saint Priest, montant max. fixé à 334 000 € HT ;
 - Lot 3 « Bandes dessinées, mangas, comics et romans graphiques pour tout public » - société LE COMPTOIR DE LA BD, domiciliée au 33 avenue de Saint cloud 78000 Versailles, montant max. fixé à 148 000 € HT ;
 - Lot 4 « Fictions et documentaires pour la jeunesse » - groupement LIBRAIRIE CHANTELIVRE L'ECHO/EYROLLES, domiciliée au 13 rue de Sèvres 75006 Paris, montant max. fixé à 148 000 € HT ;
 - Lot 5 « Livres scolaires » - groupement DECITRE/FURET DU NORD, domiciliée au 15B avenue C 69008 Saint Priest, montant max. fixé à 200 000 € HT.

- Fourniture et livraison de peinture, matériels de peinture et produits verriers (3 lots). Accords-cadres mono-attributaires à bons de commande, conclus avec les sociétés suivantes, à la suite de procédures d'appels d'offres ouverts, pour une durée de 4 ans à compter de leur notification. Ces accords-cadres sont conclus sans seuil minimum mais pour les seuils maximums indiqués, toutes entités confondues, pour leur durée totale.
 - Lot n°1 « Peinture routière » - société CANDELA FRANCE, domiciliée 25 rue Georges Pompidou - 78690 Les Essarts le roi, seuil max. fixé à 180 000 € HT ;
 - Lot n°2 « Peinture, matériel de peinture » - société NUANCES UNIKALO ILE DE FRANCE, domiciliée ZAI de Savigny - 20, rue du Fer - 77176 Savigny-le-Temple, seuil max. fixé à 350 000 € HT.
- Conception éditoriale, impression et distribution du magazine de Versailles et d'autres documents. Avenants conclus avec les sociétés suivantes, ayant pour objet la prolongation des marchés afin de garantir la parution des magazines de février et mars 2026. Les marchés ne comportant pas de montant maximum, ces avenants sont sans incidence financière ;
 - Avenant 1 au lot n°1 « Conception éditoriale et réalisation du magazine de Versailles », société HERMES COMMUNICATION ;
 - Avenant 4 au lot n°2 « Impression et routage du magazine de Versailles », société ILD ;
 - Avenant 1 au lot n°3 « Distribution du magazine de Versailles et de tous supports de communication », société BOITEAUXLETTRES.